

Ministère de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 13 Sep 2013  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale  
-----

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5061

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Section : CONSEILLER EN PREVENTION DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)  
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE  
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence : 208010S31X1

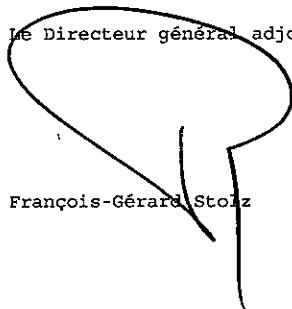
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

| Dossier  | Section / Unité   | Code Réf.   | Classement | Domaine |
|----------|---|-------------|------------|---------|
| 5061 S   | CONSEILLER EN PREVENTION DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)                                     | 208010S31X1 | SCTE       |         |
| 5061 U 1 | FORMATION MULTIDISCIPLINAIRE DE BASE (CONVENTION)   | 208013U31X1 | SCTE       | 208     |
| 5061 U 2 | FORMATION MULTIDISCIPLINAIRE DE DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)                              | 208014U31X1 | SCTE       | 208     |
| 5061 U 3 | EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONSEILLER EN PREVENTION<br>DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION) | 208010U31X1 | SCTE       | 208     |

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
François-Gérard Stoiz

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal       (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau(2): Roberto GALLUCCIO, Date et signature(2) : le 04/07/2013

Administrateur délégué

**2. Intitulé de la section :****Conseiller en prévention deuxième niveau (convention)**

CODE de la section(2): 20 80 10 531 X1

**3. Finalités de la section :**

Reprises en annexe n°1 de 1 page

**4. Classement de la section :**

- (1) Enseignement secondaire de :       (1) transition       (1) qualification  
 du degré :       (1) inférieur       (1) supérieur  
 (1) Enseignement supérieur de type court       (1) Enseignement supérieur de type long

**Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur**

| Proposition de classement (1) |                                  | Classement du Conseil supérieur (1) |                                  |
|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Technique                     | <input checked="" type="radio"/> | Technique                           | <input checked="" type="radio"/> |
| Economique                    | <input type="radio"/>            | Economique                          | <input type="radio"/>            |
| Paramédical                   | <input type="radio"/>            | Paramédical                         | <input type="radio"/>            |
| Social                        | <input type="radio"/>            | Social                              | <input type="radio"/>            |
| Pédagogique                   | <input type="radio"/>            | Pédagogique                         | <input type="radio"/>            |
| Agricole                      | <input type="radio"/>            | Agricole                            | <input type="radio"/>            |
| Maritime                      | <input type="radio"/>            | Maritime                            | <input type="radio"/>            |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

07/07/2013

Signature du Président du Conseil supérieur :

**5. Titre délivré à l'issue de la section :** Certificat de Conseiller en prévention deuxième niveau spécifique à l'enseignement supérieur

technique de promotion sociale et de type court

**6. Modalités de capitalisation :**

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échec, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de ..... page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE LA SECTION(2) :

20 80 10 531 X1

**7. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION**

| <u>Intitulés</u>  | <u>Classement de l'U.F.</u><br>(2) (5) | <u>Code de l'U.F.</u><br>(6) | <u>Code du domaine de formation</u><br>(4) | <u>Unités déterminantes</u><br>(2) | <u>Nombre de périodes</u><br>(2) |
|---|--|------------------------------|--|------------------------------------|----------------------------------|
| Formation multidisciplinaire de base (convention)   | SCTE                                   | 20 80 10 531 X1              | 208  | X                                  | 144                              |
| Formation multidisciplinaire de deuxième niveau (convention)                              | SCTE                                   | 20 80 14 031 X1              | 208  | X                                  | 120                              |
| Epreuve intégrée de la section :<br>Conseiller en prévention deuxième niveau (convention) | SCTE                                   | 20 80 10 031 X1              | 208  |                                    | 40                               |

| TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION             |     |
|--|-----|
| A) nombre de périodes suivies par l'étudiant | 304 |
| B) nombre de périodes professeur             | 276 |

**8. Profil professionnel** (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire)

Repris en annexe n° sans objet de page

**9. Tableau de concordance** (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 3 de 2 page

**10. Réserve au Service d'inspection :**

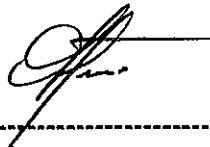
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

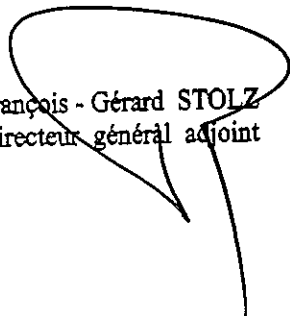
Date : 10.09.13

Signature : 

- (2) A compléter  
(3) Réserve à l'administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
(5) Soit ESIT, ESIG, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA  
(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

**COPIE CONFORME**

D 8 TER : au 01.03.98

  
François - Gérard STOLZ  
Directeur général adjoint

## **SECTION : Conseiller en prévention deuxième niveau (convention)**

### **I. FINALITES DE LA SECTION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences de conseiller en prévention deuxième niveau, répondant aux exigences de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs, ainsi qu'aux exigences des arrêtés royaux du 27 mars 1998 relatif au Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail et du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail. Conformément à l'art. 6 de ce dernier arrêté, la formation sera suffisamment axée sur la pratique et empreinte des principes de la loi sur le bien-être, ainsi que sur leur évolution.

En priorité, la formation vise à former des conseillers en prévention dont les missions seront, au sein d'un service interne (A.R. 27 mars 1998, art 4 et 5) :

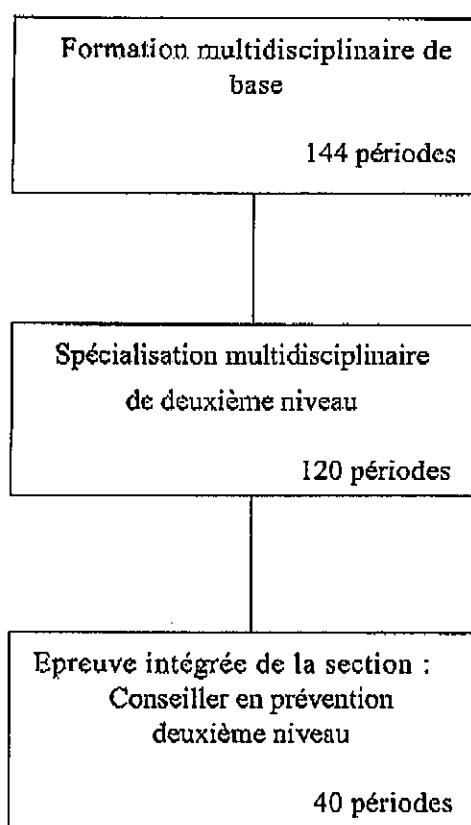
- d'assister l'employeur, la ligne hiérarchique et les travailleurs:
  - pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention ;
  - pour l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique d'analyse des risques visé par l'A.R. du 27 mars 1998 ;
- d'exercer certaines missions en matière de surveillance de santé, telles que définies par les arrêtés ;
- de collaborer avec le service externe ou tout autre service ou institution auquel il, est fait appel.

Ils seront capables en particulier de développer les compétences nécessaires en matière de communication au sein de l'entreprise ou de l'organisation et en matière de formation.

Cette section s'adresse également aux étudiants porteurs d'un titre requis pour exercer la fonction de conseiller en prévention deuxième niveau dans les services externes pour la prévention et la protection au travail, dans le cadre de l'application de l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif aux services externes pour la prévention et la protection au travail,.

## 6. MODALITES DE CAPITALISATION

### 6.1. ORGANISATION DE LA SECTION



Conformément à l'arrêté du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail:

- L'horaire du module « Spécialisation multidisciplinaire de deuxième niveau » est réparti au maximum sur un an (art.7) ;
- la date limite de remise et de défense du travail de fin d'études est 12 m.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau(2) : **Roberto GALLUCCIO**, Date et signature(2) : Le 04/07/2013  
Administrateur délégué

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**Formation Multidisciplinaire de base (convention)**

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Codc de l'UF. (3) : <b>20 80 13 03 A X1</b> | Domaine de formation (4) : <b>208</b> |
|---|---------------------------------------|

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de ...1... page (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **1** de .. 1... page (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur |                                  |                                     |                                  |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Proposition de classement (1)  |                                  | Classement du Conseil supérieur (1) |                                  |
| Technique  | <input checked="" type="radio"/> | Technique                           | <input checked="" type="radio"/> |
| Economique   | <input type="radio"/>            | Economique                          | <input type="radio"/>            |
| Paramédical  | <input type="radio"/>            | Paramédical                         | <input type="radio"/>            |
| Social   | <input type="radio"/>            | Social                              | <input type="radio"/>            |
| Pédagogique  | <input type="radio"/>            | Pédagogique                         | <input type="radio"/>            |
| Agricole   | <input type="radio"/>            | Agricole                            | <input type="radio"/>            |

Date de l'accord du Conseil supérieur : **3/07/2013**  
Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de ...1... page (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de ...3... pages (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de ...1... page (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de ...1... page (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

|                                    |                               |
|------------------------------------|-------------------------------|
| CODE DE L'UF. (3): 20 80 13 031 X1 | DOMAINE DE FORMATION (4): 208 |
|------------------------------------|-------------------------------|

**11. Horaire minimum de l'unité de formation Horaire minimum**

| 1. <u>Dénomination des cours</u><br>(2)                                     | <u>Classement des cours</u><br>(2) (5) | <u>Code U(2)</u><br>(6) | <u>Nombre de périodes</u><br>(2) |
|---|--|-------------------------|----------------------------------|
| Principes et méthodes de prévention multidisciplinaire au travail           | CT                                     | B                       | 24                               |
| Dépistage global des risques  | CT                                     | B                       | 20                               |
| Principes d'analyse et de prévention des disciplines spécifiques de risques | CT                                     | B                       | 36                               |
| Gestion de la politique de prévention                                       | CT                                     | B                       | 36                               |
| 2. <u>Part d'autonomie</u>  |  | P                       | 28                               |
|   |  | Total des périodes      | 144                              |

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique annexe(s) éventuelle(s) :

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 20-09-13

Signature : 

- (2) Réserve à l'administration  
 (3) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, I, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, I, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**COPIE CONFORME**

D 8 BIS/UF/E.A. : au 01.03.98

  
 François - Gérard STOLZ  
 Directeur général adjoint

## **Formation Multidisciplinaire de base (convention)**

### **1. FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION**

#### **1.1 Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et aptitudes du module multidisciplinaire de base telles que définies à l'Annexe II de l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail.

Ces finalités se déclinent à travers les critères de compétences suivants:

- collaborer en équipe à une approche commune interdisciplinaire et cohérente de la gestion des risques de sécurité, santé et bien-être;
- diriger, communiquer, entraîner, négocier et persuader;
- réunir et assimiler scientifiquement des informations;
- former d'autres personnes, indépendamment de leur niveau, à intégrer leur propre bien-être;
- appliquer les connaissances et compétences acquises dans des situations pratiques.



## **Formation Multidisciplinaire de base (convention)**

### **2. CAPACITÉS PREALABLES REQUISÉS**

#### **2.1. Capacités**

Conformément à l'article 4 §2 de l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail :

« sont admis à la formation complémentaire du deuxième niveau les candidats qui sont porteurs d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou de cours secondaires supérieurs. »

## **Formation Multidisciplinaire de base (convention)**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU RÉGROUPEMENT**

Aucune recommandation, particulière.

## Formation Multidisciplinaire de base (convention)

### 4. PROGRAMME DES COURS

#### 4.1. Principes et méthodes de prévention multidisciplinaire au travail

L'étudiant sera capable:

*à partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail, et notamment à travers des analyses et applications à des situations concrètes,*

- d'identifier et de décrire les préventions primaires, secondaires et tertiaires, ainsi que les interventions de première, deuxième et troisième ligne;
- d'identifier et de décrire les aspects multidisciplinaires et interdisciplinaires de la fonction de conseiller en prévention;
- d'identifier et de décrire le cadre juridique et les aspects juridiques du bien-être au travail;
- d'identifier et d'illustrer les notions de base de la sociologie du travail, des relations industrielles, de l'organisation du travail, de l'employabilité, des cultures organisationnelles et de communication;
- d'identifier et d'illustrer les notions de base de l'anatomie, de la physiologie et de la psychologie humaine;
- d'identifier et de décrire les notions de base des aspects économiques dans le cadre du bien-être au travail;
- d'identifier et de décrire les notions de base des missions, des responsabilités, du statut, de la déontologie des différents acteurs dans le domaine de la prévention : employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention;
- d'identifier et de décrire les autres éléments de base qui ont une influence sur le bien-être des travailleurs : environnement, ...

#### 4.2. Dépistage global des risques

L'étudiant sera capable :

*à partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail,*

- d'identifier, de décrire et d'appliquer les méthodes de dépistage, d'analyse, de diagnostic. etc.;
- d'identifier, de décrire et d'analyser l'approche globale et participative du système de travail;
- d'identifier, de décrire et d'appliquer les techniques d'analyse des risques et d'épidémiologie;

- d'identifier et de décrire l'analyse du travail, ainsi que des études des conditions de travail;
- d'identifier, de décrire et d'analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- d'identifier, de décrire et d'analyser le recueil de données (plaintes, absentéisme, stress, violence...) et du traitement de données (statistiques, épidémiologie).

#### **4.3. Principes d'analyse et de prévention des disciplines spécifiques de risques**

L'étudiant sera capable :

*à partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail,*

- d'identifier et de décrire les notions de base de l'hygiène du travail;
- d'identifier et de décrire les notions de base de la médecine du travail;
- d'identifier et de décrire les notions de base des risques de l'environnement;
- d'identifier et de décrire les notions de base des agents chimiques, biologiques et physiques: contrainte, confort, équipement de protection individuelle;
- d'identifier et de décrire les notions de base de la charge physique et des activités mentales;
- d'identifier et de décrire les notions de base de l'aménagement des postes de travail, de l'anthropométrie et de l'ergonomie;
- d'identifier et de décrire les notions de base de la charge psychosociale et du stress professionnel;
- d'identifier et de décrire les notions de base des équipements de travail;
- d'identifier et de décrire les notions de base de la prévention des incendies et des risques électriques.

#### **4.4. Gestion de la politique de prévention.**

L'étudiant sera capable :

*à partir de textes légaux et réglementaires relatifs au bien-être au travail, et notamment à travers des analyses et applications à des situations concrètes,*

- d'identifier et de décrire les structures dans la politique du bien-être : service de prévention interne et externe, comité PPT, services externes pour les contrôles techniques sur le lieu de travail;
- d'identifier, de décrire et d'appliquer le système dynamique de gestion des risques, le plan global de prévention, le plan d'action annuel;
- d'identifier, de caractériser et d'analyser la formation et l'information des travailleurs et de la ligne hiérarchique sur le plan légal et en fonction des besoins;
- d'identifier et de décrire l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence aux victimes d'un accident ou d'une indisposition et des mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat;

- d'identifier et de décrire la coordination des activités de prévention;
- d'identifier et d'appliquer les notions de base des techniques de communication, de consultation, de concertation, d'animation et de motivation;
- d'identifier et d'appliquer les techniques de conduite de réunions et de rédaction de rapport;
- d'identifier les possibilités de collaboration avec les organisations et les institutions: services d'inspection, consultants, assurances accidents de travail, institutions scientifiques, organisations des travailleurs et des employeurs,...

## Formation Multidisciplinaire de base (convention)

### 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite,**

**l'étudiant sera capable:**

*à partir d'une situation choisie par les chargés de cours, au travers d'un rapport écrit synthétique,*

- de rechercher et réunir les principales informations relatives au bien-être au travail;
- d'en justifier le choix;
- d'expliciter les liens entre les informations recueillies à partir des différentes disciplines concernées (aspects psychologiques, anatomiques, physiologiques, juridiques, sociologiques, économiques,...);
- de formuler des propositions pertinentes visant la promotion du bien-être au travail;

*à partir d'une mise en situation relative au rôle de conseiller en prévention,*

- de communiquer, négocier et persuader;
- de faire des propositions pour améliorer la collaboration en équipe et la formation d'autres personnes à intégrer leur propre bien-être au travail.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:**

- la qualité et la diversité des informations recueillies,
- la pertinence et la précision de leur utilisation,
- l'intégration des informations dans les propositions pratique,
- la finesse de la capacité réflexive de l'étudiant par rapport à ses propres compétences communicationnelles et au fonctionnement du groupe de la mise en situation,
- la cohérence des propositions formulées.

## **Formation Multidisciplinaire de base (convention)**

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

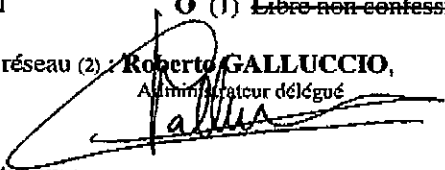
**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Roberto GALLUCCIO**, Administrateur délégué Date et signature (2) : Le 04/07/2013



**2. Intitulé de l'unité de formation(2) :**

**Formation Multidisciplinaire de deuxième niveau (convention)**

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Code de l'UF. (3) : <b>20 80 14 031 X1</b> | Domaine de formation (4) : 208 |
|--|--------------------------------|

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1... page (2)

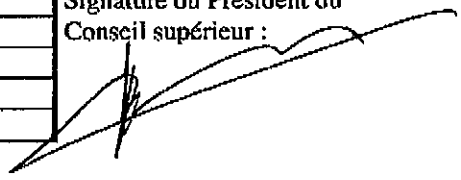
**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 1 de .. 2... pages (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur |                                  |                                     |                                  |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Proposition de classement  | (1)                              | Classement du Conseil supérieur (1) |                                  |
| Technique  | <input checked="" type="radio"/> | Technique                           | <input checked="" type="radio"/> |
| Economique   | <input type="radio"/>            | Economique                          | <input type="radio"/>            |
| Paramédical  | <input type="radio"/>            | Paramédical                         | <input type="radio"/>            |
| Social   | <input type="radio"/>            | Social                              | <input type="radio"/>            |
| Pédagogique  | <input type="radio"/>            | Pédagogique                         | <input type="radio"/>            |
| Agricole   | <input type="radio"/>            | Agricole                            | <input type="radio"/>            |

Date de l'accord du Conseil supérieur : **04/07/2013**  
Signature du Président du Conseil supérieur :



**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...2... pages (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration  
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM



|                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| CODE DE L'UF. (3) : 20 80 14 031 X1 | DOMAINE DE FORMATION(4) : 208 |
|-------------------------------------|-------------------------------|

11. Horaire minimum de l'unité de formation ; Horaire minimum :

| 1. <u>Dénomination des cours</u><br>(2)   | <u>Classement des cours</u><br>(2) (5) | <u>Code U</u><br>(2) (6) | Nombre de périodes<br>(2) |
|---|--|--------------------------|---------------------------|
| Dépistage et évaluation des risques   | CT                                     | B                        | 56                        |
| Politique de prévention, suivi des installations et gestion administrative et technique | CT                                     | B                        | 40                        |
| 2. <u>Part d'autonomie</u>  |  | P                        | 24                        |
|   |  | Total des périodes       | 120                       |

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique annexé(s) éventuelle(s) :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ... 10.09.13 .....

Signature : 

- (2) Réserve à l'administration  
(3) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, I, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)  
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T. - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**COPIE CONFORME**

François - Gérard STOLZ  
Directeur général adjoint

## **Formation Multidisciplinaire de deuxième niveau (convention)**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation, émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et aptitudes du module de spécialisation multidisciplinaire du deuxième niveau telles que définies à l'Annexe II de l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail.

Ces finalités se déclinent à travers les critères de compétences suivants:

- identifier les dangers et les facteurs de risques visés à l'article 5 de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être relatif au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, qui peuvent être présents dans les entreprises du groupe B, analyser et évaluer les risques et proposer les mesures nécessaires pour les éliminer ou les réduire au maximum;
- enquêter sur et analyser les causes des accidents du travail pour définir les lignes principales de la politique de prévention et Proposer un système dynamique de prévention des risques adéquat et efficace;
- suivre l'évolution du niveau de sécurité des installations tout au long de leur usage depuis l'analyse initiale et, dès lors, effectuer une analyse de toute installation existante avec la même démarche;
- proposer et organiser une gestion administrative et technique de la politique de bien-être, et en particulier du Comité de Prévention et de Protection.

## **Formation Multidisciplinaire de deuxième niveau (convention)**

### **2. CAPACITÉS PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*à partir d'une situation relative au bien-être au travail choisie par les chargés de cours:*

- rechercher et réunir les principales informations relatives au bien-être au travail;
- en justifier le choix;
- expliciter les liens entre les informations recueillies à partir des différentes disciplines concernées (aspects psychologiques, anatomiques, physiologiques, juridiques, sociologiques, économiques,...);
- formuler des propositions pertinentes visant la promotion du bien-être au travail;

*à partir d'une mise en situation relative au rôles de conseiller en prévention,*

- communiquer, négocier et persuader;
- faire des propositions pour améliorer la collaboration en équipe et la formation. d'autres personnes à intégrer leur propre bien-être au travail.

#### **2.2. Titre tenant lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Formation multidisciplinaire de base », classée dans l'enseignement supérieur technique de type court.

**Formation Multidisciplinaire de deuxième niveau (convention)**

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## Formation Multidisciplinaire de deuxième niveau (convention)

### **4. PROGRAMME DES COURS**

#### **4.1. Dépistage et évaluation des risques**

L'étudiant sera capable:

*dans le respect des règlements, législations et normes de sécurité applicables, et notamment au travers de séminaires, visites et autres activités pratiques,*

- d'identifier et de décrire les aspects d'hygiène, d'ergonomie et de psychosociologie du travail;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques mécaniques, la directive machine, les nouvelles technologies;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques électriques;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques des produits chimiques dangereux (stockage, transport, manipulation, étiquetage, rejets);
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques majeurs et de concevoir des plans d'urgence;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer la sécurité dans l'industrie des procédés;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques liés à l'incendie et à l'explosion;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer la sécurité dans la construction - chantiers;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques liés aux chantiers temporaires ou mobiles;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques liés à la sécurité des bâtiments (security).

#### **4.2. Politique de prévention suivi, installations et gestion administrative et technique**

L'étudiant sera capable :

*dans le respect des règlements, législations et normes de sécurité applicables, et notamment à travers le dépistage et l'évaluation des risques dans des situations concrètes,*

- d'identifier, de décrire, d'utiliser, d'analyser et d'évaluer les stratégies d'évaluation et de gestion des risques;
- de définir les lignes principales de la politique de prévention et de proposer un système dynamique de prévention des risques adéquat et efficace;

- de formuler des propositions de gestion et d'organisation administrative, technique et logistique (en particulier gestion du service de prévention, achats, mise en service, ...).
- de formuler des propositions de stratégies de formation, d'information, de communication et de dialogue avec les partenaires sociaux adaptées à la politique de bien-être définie ;
- d'identifier et de décrire les notions de base des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé et de la gestion de la qualité.

## **Formation Multidisciplinaire de deuxième niveau (convention)**

### **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'une situation concrète comprenant différents types de risques et choisie par les chargés de cours :**

- d'établir un rapport synthétique d'évaluation des risques:
  - en utilisant les concepts adéquats,
  - en utilisant les méthodes et procédures appropriées à la situation,
  - en se référant à bon. escient à la législation et la réglementation applicable en la matière;
- de définir les lignes principales de la politique de prévention et de proposer un système dynamique de prévention des risques adéquat et efficace;
- d'y inclure des propositions de gestion (administrative, technique, logistique,...), ainsi que des propositions de stratégie communicationnelle.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- la qualité et la précision de l'évaluation des risques,
- la pertinence des liens établis avec la législation et la réglementation,
- la finesse des propositions formulées en matière de système dynamique de prévention, de gestion et de communication, ainsi que leur intégration multidisciplinaire.

## **Formation Multidisciplinaire de deuxième niveau (convention)**

### **6. CHARGE(S) DÉ COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.



**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION  
EPREUVE INTEGREE****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française  
 (1) Provincial et communal  
 (1) Libre-confessionnel  
 (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau(2) : **Roberto GALLUCCIO** Date et signature(2) : 04/07/2013  
 Administrateur délégué

**2. Intitulé de l'unité de formation :****EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: CONSEILLER EN PREVENTION DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)**

|  |                              |
|--|------------------------------|
| CODE DE l'U.F.(3): <b>20 80 10 031 X 1</b> | DOMAINE DE FORMATION(4): 208 |
|--|------------------------------|

**3. Finalités de l'unité de formation :**Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)**4. Capacités préalables requises :**

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

(1) Enseignement secondaire de :  transition  qualification  
 du degré :  inférieur  supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur |                                  |                                     |                                  |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Proposition de classement  | (1)                              | Classement du Conseil supérieur (1) |                                  |
| Technique  | <input checked="" type="radio"/> | Technique                           | <input checked="" type="radio"/> |
| Economique   | <input type="radio"/>            | Economique                          | <input type="radio"/>            |
| Paramédical  | <input type="radio"/>            | Paramédical                         | <input type="radio"/>            |
| Social   | <input type="radio"/>            | Social                              | <input type="radio"/>            |
| Pédagogique  | <input type="radio"/>            | Pédagogique                         | <input type="radio"/>            |
| Agricole   | <input type="radio"/>            | Agricole                            | <input type="radio"/>            |
| Maritime   | <input type="radio"/>            | Maritime                            | <input type="radio"/>            |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

**04/07/2013**

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel(2) :**  oui  non**7. Constitution des groupes ou regroupement :**Repris en annexe n° **3** de 1 page(s) (2)**8. Programme :**

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° **4** de 1 page(s) (2)

8.2. Chargé de cours

**9. Capacités terminales :**Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s) (2)**10. Chargé(s) de cours :**Repris en annexe n° **6** de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utilisée

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

|                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Code de l'UF(3): 20 80 10 031 X1 | Domaine de formation (4): 208 |
|----------------------------------|-------------------------------|

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U  
Z

11.1. Etudiant : 40 périodes

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

| 1. Dénomination des cours<br>(2)  | Classement des<br>cours<br>(2) | Code U<br>(2) | Nombre de périodes<br>par groupe<br>d'étudiants |     |
|---|--------------------------------|---------------|---|-----|
|   |                                |               | (1)   | (2) |
| Préparation de l'épreuve intégrée de la section : « Conseiller en prévention deuxième niveau (convention) » | CT                             | I             | 8   |     |
| Epreuve intégrée de la section « Conseiller en prévention deuxième niveau (convention) »                    | CT                             | I             | 4   |     |
| Total des périodes  |                                |               | 12  |     |

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.


## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 10.09.13

Signature: 

(1) Biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

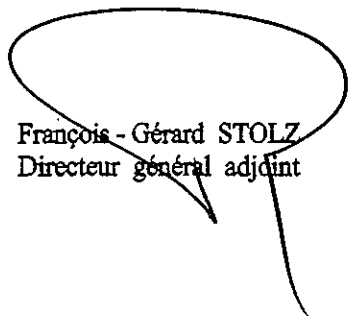
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T. -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF/E.I. : au 01.03.98



François - Gérard STOLZ  
Directeur général adjoint

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION CONSEILLER EN PREVENTION  
DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)**

**1. FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION**

**1.1. Finalités générale**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre les capacités terminales des unités de formation déterminantes au travers de la rédaction et de la défense d'un travail personnel de fin d'études.

Pour cela, il démontrera qu'il est capable d'analyser un problème relevant de la loi sur le bien-être au travail et de proposer, dans le cadre général d'une politique dynamique et multidisciplinaire de prévention des risques, les modifications ou transformations susceptibles d'améliorer la situation.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION CONSEILLER EN PREVENTION  
DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)**

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION CONSEILLER EN PREVENTION<br/>DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)</b></p> |
|--|

#### **4. PROGRAMME**

##### **4.1. Programme de l'étudiant**

*Au départ d'une situation donnée à l'étudiant ou proposée par lui et avalisée par le conseil des études, qui relève de la loi sur le bien-être au travail, l'étudiant élaborera un travail de fin d'études démontrant ses capacités à:*

- analyser un problème relatif au bien-être au travail en identifiant les dangers et les facteurs de risques, en les analysant et en recherchant les modifications ou transformations susceptibles d'améliorer la situation;
- intégrer dans l'analyse et les propositions les connaissances et les compétences acquises, dans le respect de la législation et la réglementation en vigueur;
- faire des propositions pour améliorer la collaboration en équipe, la coordination interne et externe des activités de prévention et le dialogue avec les partenaires sociaux et les autres acteurs de l'organisation;
- évaluer l'impact des modifications ou transformations proposées.

Ce travail intégrera une approche multidisciplinaire de la situation et les principes d'une politique dynamique de prévention des risques.

##### **4.2. Programme du chargé de cours**

*Le chargé de cours veillera à :*

- communiquer des consignes claires et précises relatives au contenu et à la présentation. écrite et orale du travail, ainsi qu'un calendrier d'échéances à respecter;
- vérifier régulièrement le bon déroulement du travail en fonction des consignes données, des capacités terminales qui seront évaluées et de la méthodologie développée;
- donner des conseils concernant la bibliographie, l'orientation du travail, et la défense orale du travail;
- proposer la constitution d'un jury multidisciplinaire à la direction, dans le respect des réglementations en vigueur, et particulièrement des dispositions du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION CONSEILLER EN PREVENTION  
DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)**

**5. CAPACITÉS TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- de présenter son travail de fin d'études dans le respect des critères préalablement définis;
- de défendre son travail en prouvant qu'il applique les connaissances et les compétences acquises au cours de la formation à une situation concrète relevant du bien-être au travail, au travers de:
  - l'analyse de risques,
  - l'application judicieuse de la législation et la réglementation en vigueur,
  - la formulation des propositions d'amélioration et de transformation de la situation analysée,
  - l'évaluation des ces améliorations ou transformations;
- de préciser la fonction de conseiller en prévention deuxième niveau au sein de l'organisation et les obligations qui en découlent, y compris en matière de communication.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- le degré de pertinence de son analyse et des moyens de prévention proposé,
- le niveau de prise de conscience des missions de la fonction,
- le recours aux outils de communication adéquats dans le cadre des propositions formulées,
- la qualité du travail écrit et de la présentation orale.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION CONSEILLER EN PREVENTION  
DEUXIEME NIVEAU (CONVENTION)**

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.